

Avis des sociétés

Etats Financiers**Universal Auto Distributors Holding**

Siège Social : Immeuble Equinox 1^{er} étage bloc « A », les Berges du Lac II Tunis 1053

La société Universal Auto Distributors Holding public ci-dessous ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2018, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 21 Juillet 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Noureddine BEN ARBIA (HORWATH ACF) et M Hatem BEN NEJI (Global Financial Audit & Consulting).

BILAN (Montants en dinars)

ACTIFS	Note	31/12/2018	31/12/2017
ACTIFS NON COURANTS			
<i>Immobilisations incorporelles</i>			
Immobilisations incorporelles		26 882	26 882
Amortissement des immobilisations incorporelles		(10 454)	(1 493)
Immobilisations incorporelles en cours		0	0
Total des immobilisations incorporelles	N° 4-1	16 428	25 388
<i>Immobilisations corporelles</i>			
Immobilisations corporelles		401 806	185 572
Amortissement des immobilisations corporelles		(89 520)	(6 643)
Immobilisations corporelles en cours		0	0
Total des immobilisations corporelles	N° 4-2	312 286	178 929
<i>Immobilisations financières</i>			
Immobilisations financières		82 968 129	83 791 707
Provisions sur immobilisations financières		-6 028	0
Total des immobilisations financières	N° 4-3	82 962 102	83 791 707
Autres actifs non courants	N° 4-4	0,000	0,000
Total des autres actifs non courants		0,000	0,000
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		83 290 816	83 996 025
ACTIFS COURANTS			
Autres actifs courants	N° 4-5	14 369 397	13 526 696
Provisions pour dépréciation des autres actifs courants		0	0
Placements et autres actifs financiers	N° 4-6	19 257 049	23 907 418
Provisions pour dépréciation des autres actifs financiers		0	0
Liquidités et équivalents de liquidités	N° 4-7	272 538	747 888
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		33 898 983	38 182 003
TOTAL DES ACTIFS		117 189 799	122 178 028

BILAN (Montants en dinars)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	Note	31/12/2018	31/12/2017
CAPITAUX PROPRES			
Capital Social		36 953 847	36 953 847
Réserve légale		1 373 140	740 859
Prime d'émission		33 846 159	33 846 159
Résultats reportés		6 470 254	5 985 783
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		78 643 399	77 526 647
Résultat de l'exercice		5 468 724	6 659 829
Total des capitaux propres avant affectation	N° 4-8	84 112 123	84 186 476
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	N° 4-9	15 233 443	19 388 862
Provision pour risques et charges		0	0
Total des passifs non courants		15 233 443	19 388 862
Passifs courants			
Fournisseurs & comptes rattachés	N° 4-10	255 594	334 520
Autres passifs courants	N° 4-11	3 549 606	9 441 704
Concours bancaires et autres passifs financiers	N° 4-12	14 039 034	8 826 466
Total des passifs courants		17 844 234	18 602 690
TOTAL DES PASSIFS		33 077 676	37 991 552
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		117 189 799	122 178 028

ETAT DE RESULTAT (Montants en dinars)

<i>Désignation</i>	<i>Note</i>	31/12/2018	31/12/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	N° 5-1	5 601 605	7 495 447
Autres produits d'exploitation		0	0
Production immobilisé		0	0
Total des produits d'exploitation		5 601 605	7 495 447
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits finis et des encours		0	0
Achats de marchandises consommés		0	0
Achats d'approvisionnements consommés		2 977	5 080
Charges de personnel	N° 5-2	121 110	53 741
Dotations aux amortissements et aux provisions	N° 5-3	97 865	586 840
Autres charges d'exploitation	N° 5-4	433 199	640 479
Total des charges d'exploitation		655 152	1 286 140
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 946 453	6 209 307
Charges financières nettes	N° 5-5	(2 727 436)	(2 511 729)
Produits des placements	N° 5-6	3 262 354	2 977 243
Autres gains ordinaires		136	0
Autres pertes ordinaires		(1 379)	(2)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		5 480 127	6 674 820
Impôt sur les sociétés	N° 5-7	(11 203)	(14 991)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		5 468 924	6 659 829
Eléments extraordinaires		(200)	0
RESULTAT NET		5 468 724	6 659 829

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE (Montants en dinars)

Désignation	Note	31/12/2018	31/12/2017
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		5 468 724	6 659 829
Ajustement pour :			
▪ Amortissements, résorptions et provisions		97 865	586 840
▪ Variations des :			
- Stocks		0	0
- Créances		0	0
- Autres actifs courants	N° 6-1	-1 299 930	-6 480 400
- Fournisseurs et comptes rattachés	N° 6-1	-78 926	154 678
- Autres passifs courants	N° 6-1	-2 089 704	4 622 507
- Autres passifs financiers	N° 6-1	-1 651 969	-1 412 741
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		446 060	4 130 712
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-216 234	0
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		0	0
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières			-1 749 826
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		823 578	0
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		607 343	-1 749 826
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		-9 345 471	-1 740 683
Encaissement dividendes		457 230	0
Augmentation de capital		0	0
Encaissements provenant des emprunts bancaires		440 000	0
Remboursements des emprunts bancaires		-1 666 667	-793 626
Encaissements provenant des crédits leasing		262 060	0
Remboursements des crédits leasing		-94 289	-16 214
Encaissements provenant de la cession des placements à court terme		6 850 000	0
Décassements provenant de l'acquisition des placements à court terme		-2 200 000	-100 000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-5 297 138	-2 650 523
VARIATION DE TRESORERIE		-4 243 735	-269 637
Trésorerie au début de l'exercice		419 989	689 626
Trésorerie à la fin de l'exercice	N° 6-2	-3 823 745	419 989

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(Montants exprimés en dinars)

PRODUITS		CHARGES		SOLDES	31/12/2018	31/12/2017
Revenus et autres produits d'exploitation	5 601 605	Achats d'approvisionnements consommés	2 977	Marge	5 598 628	7 490 367
Marge	5 598 628	Autres charges externes	427 584	Valeur ajoutée brute	5 171 043	6 852 473
Valeur ajoutée brute	5 171 043	Charges de personnel	121 110	Excédant (Insuffisance) brut (e) d'exploitation	5 044 318	6 796 147
Excédant (Insuffisance) brut (e) d'exploitation	5 044 318	Impôts et taxes	5 615			
Autres gains ordinaires	136	Charges financières	2 727 436			
Produits financiers	3 262 354	Dotations aux amortissements et aux provisions	97 865			
		Autres pertes ordinaires	1 379	Résultat net de l'exercice (la période)	5 468 724	6 659 829
		Impôt sur les sociétés	11 203			
		Eléments extraordinaires	200			

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

NOTE 1 : D'ORDRE GENERAL

1-1. Présentation de la société

La société « Universal Auto Distribution Holding » « UADH – SA » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 05 juillet 2013.

Le capital social s'élève à 36 953 847 dinars divisés en 36 953 847 actions d'une valeur de 1 dinar totalement libérée.

La société a pour objet :

- La détention et la gestion de participations dans d'autres sociétés ;
- Le contrôle et la direction d'autres sociétés ;
- La participation sous toutes ses formes, y compris la fusion par voie d'apport, de souscription ou de toute autre manière dans toutes entreprises, sociétés ou syndicats, consortiums, associations en participation ou autres, créés ou à créer ;
- Et, plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ainsi défini ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

1-2. Présentation des états financiers

Les états financiers de la société « Universal Auto Distribution Holding », arrêtés au 31/12/2018, sont établis en respect des caractéristiques qualitatives que doit revêtir l'information financière, à savoir : l'intelligibilité, la pertinence, la fiabilité et la comparabilité.

Le bilan fournit l'information sur la situation financière de la société et particulièrement sur les ressources économiques qu'elle contrôle ainsi que sur les obligations et les effets des transactions, événements et circonstances susceptibles de modifier les ressources et les obligations. Les éléments inclus dans le bilan sont les actifs, les capitaux propres et les passifs. La présentation des actifs et des passifs dans le corps du bilan fait ressortir la distinction entre éléments courants et éléments non courants.

L'état de résultat fournit les renseignements sur la performance de la société. La méthode de présentation retenue est celle autorisée qui consiste à classer les produits et les charges en fonction de leur nature.

L'état des flux de trésorerie renseigne sur la manière avec laquelle la société a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, de financement et d'investissement et à travers d'autres facteurs affectant sa liquidité et sa solvabilité. Les flux de trésorerie sont présentés en utilisant la méthode indirecte (méthode autorisée).

Les notes aux états financiers comprennent les informations détaillant et analysant les montants figurant au bilan, à l'état de résultat et à l'état des flux de trésorerie ainsi que les informations supplémentaires utiles aux utilisateurs. Elles comprennent les informations dont la publication est requise par les normes tunisiennes et d'autres informations qui sont de nature à favoriser la pertinence des états financiers.

1-3. Respect des normes comptables tunisiennes

Les états financiers de la société « Universal Auto Distribution Holding », arrêtés au 31/12/2018, sont exprimés en dinars tunisiens et sont établis et présentés en respect des recommandations des normes comptables tunisiennes en vigueur. Aucune divergence significative n'existe entre les normes comptables tunisiennes et les principes comptables retenus par la société pour l'élaboration de ses états.

1-4. Bases de mesure et principes comptables appliqués

Pour l'élaboration de ses états financiers, au 31/12/2018, la société a retenu comme base d'évaluation le modèle comptable reposant sur le coût historique. Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base et notamment :

- la convention de l'entité
- la convention de l'unité monétaire
- la convention de la périodicité
- la convention de réalisation du revenu
- la convention de rattachement des charges aux produits
- la convention de l'objectivité
- la convention de la permanence des méthodes
- la convention de l'information complète
- la convention de prudence
- la convention de l'importance relative
- la convention de la prééminence du fond sur la forme

Les principes comptables particuliers sont divulgués pour chaque poste significatif des éléments des états financiers dans les notes correspondantes.

NOTE 2 : DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit :

3-1. Placements

Un placement est classé à long terme lorsqu'il est détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Un placement est classé à court terme lorsque

l'entreprise n'a pas l'intention de le conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance.

À la date de clôture, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées. La valeur d'usage est déterminée en tenant compte de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

À la date de clôture, les placements à court terme sont évalués à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

3-2. Emprunts

Les échéances à plus d'un an et celles à moins d'un an relatives au principal des emprunts contractés par la société sont portées respectivement parmi les passifs non courants et les passifs courants. Les intérêts courus et échus au titre de ces emprunts sont imputés aux comptes de charges de l'exercice de leur rattachement.

Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat :

Note n° 4-1 : Les immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'élèvent au 31/12/2018 à 16 428 dinars contre 25 388 dinars au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Logiciel à statut juridique particulier	26 882	26 882
TOTAL BRUT	26 882	26 882
Amortissement des immobilisations incorporelles	(10 454)	(1 493)
TOTAL NET	16 428	25 388

Note n° 4-2 : Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'élèvent au 31/12/2018 à 312 286 dinars contre 178 929 dinars au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Installation générale agencement aménagement divers	5 912	5 912
Equipement de bureau	4 521	1 514
Matériel informatique à statut juridique particulier	48 117	48 117
Matériel de transport à statut juridique particulier	343 256	130 028
TOTAL BRUT	401 806	185 572
Amortissement des immobilisations corporelles	(89 520)	(6 643)
TOTAL NET	312 286	178 929

Note n° 4-3 : Les immobilisations financières

Les immobilisations financières s'élèvent au 31/12/2018 à 82 968 129 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	Notes
Titres de participation	70 655 583	70 655 583	Note n° 4-3-1
Dépôt et cautionnement	35 520	35 520	
Prêt à long terme	12 277 026	13 100 604	Note n° 4-3-2
TOTAL	82 968 129	83 791 707	

Note n° 4-3-1 : Les titres de participation

Les titres de participation s'élèvent au 31/12/2018 à 70 655 583 et se détaillent comme suit :

Désignation	Pourcentage de détention	Nombre de titres	Valeur	Provision
AURES AUTO	100,00%	1 399 940	6 999 700	-
ECONOMIC AUTO	99,91%	69 940	18 883 800	-
AURES GROS	0,07%	600	21 000	-
MAZDA DETAILS	0,20%	100	3 000	-
LOUKIL VEHICULES INDUSTRIELS - LVI	99,99%	6 999 199	42 975 082	-
TRUCKS GROS	0,04%	2	23 176	-
UNITED AFRICAN AUTO INDUSTRIES - UAAI	99,99%	699 930	6 999 300	-
VERSEMENT A EFFECTUER SUR TITRES NON LIBERES UAAI			-5 249 475	-
TOTAL			70 655 583	-

Note n° 4-3-2 : Prêt à long terme

Désignation	31/12/2018
LIG	10 786 905
ECONOMIC AUTO	1 490 121
TOTAL	12 277 026

Note n° 4-4 : Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants présentent, au 31/12/2018, un solde nul :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Valeur brute	0	1 738 487
Résorptions antérieures	0	1 158 991
Dotation de l'exercice	0	579 496
Cumul des résorptions	0	1 738 487
TOTAL	0	0

Note n° 4-5 : Autres actifs courants

Les Autres actifs courants s'élèvent au 31/12/2018 à 14 369 397 dinars contre 13 526 696 dinars au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Fournisseur avances & acomptes	2 500	0
Etat impôts et taxes	1 253 689	974 232
Crédit de TVA à reporter	557 888	511 052
TVA déductible	0	0
TVA à régulariser	9 417	13 656
Comptes des sociétés du groupe	450 253	3 385 417
Autres débiteurs divers	2 061	12 639
Produits à recevoir	12 033 929	8 519 818
Charges constatées d'avance	59 661	109 883
TOTAL	14 369 397	13 526 696

Note n° 4-6 : Placements et autres actifs financiers

Les Placements et autres actifs financiers s'élèvent au 31/12/2018 à 19 257 049 dinars contre 23 907 418 dinars au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	
Placement SICAV ALHIFADH	7 049	7 418	
Placements courants	19 250 000	23 900 000	Note n° 4-6-1
TOTAL	19 257 049	23 907 418	

Note n° 4-6-1 : Placements courants

Le solde des placements courants, arrêté au 31/12/2018, se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Compte à terme	0	4 750 000
Placements TSI	2 200 000	2 100 000
Billets de trésorerie	17 050 000	17 050 000
TOTAL	19 250 000	23 900 000

Note n° 4-7 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les Liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31/12/2018 à 272 538 dinars contre 747 888 dinars au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	
Chèques à l'encaissement	0	115 000	
Comptes chez intermédiaires en bourse	1 187	618 556	
Caisse	99	173	
Banques	271 253	14 159	Note n° 4-7-1
Effets à l'escompte	0	0	
TOTAL	272 538	747 888	

Note n° 4-7-1 : Banques

Le solde des banques, arrêté au 31/12/2018, se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
BTE	579	0
BNA	0	83
ATTIJARI	154 859	0
ATB	74	14 075
BII	107 020	0
BLOCAGE	8 722	0
TOTAL	271 253	14 159

Note n° 4-8 : Capitaux Propres

Les Capitaux Propres s'élèvent au 31/12/2018 à 84 112 123 dinars contre 84 186 476 dinars au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Capital social	36 953 847	36 953 847
Prime d'émission	33 846 159	33 846 159
Réserve légale	1 373 140	740 859
Résultats reportés	6 470 254	5 985 783
Résultat de l'exercice	5 468 724	6 659 829
TOTAL	84 112 123	84 186 476

Les résultat par action s'élève au 31/12/2018 à 0.148 contre 0.180 au 31/12/2017.

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Résultat de l'exercice	5 468 724	6 659 829
Nombre d'actions	36 953 847	36 953 847
Résultat par action	0,148	0,180

La structure du capital social, au 31/12/2018, se présente comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Capital souscrit	% de détention
LOUKILINVESTMENT GROUP - LIG	26 691 222	26 691 222	72,23%
Mr Mohamed LOUKIL	50	50	0,0001%
Mme Zohra LOUKIL	50	50	0,0001%
Mr Bassem LOUKIL	50	50	0,0001%
Mr Walid LOUKIL	50	50	0,0001%
Mme Zeineb LOUKIL	50	50	0,0001%
Mme Thouraya LOUKIL	50	50	0,0001%
Autres actionnaires (Public)	10 262 325	10 262 325	27,77%
TOTAL	36 953 847	36 953 847	100,00%

Le tableau de variations des capitaux propres se présente comme suit :

Note n° 4-9 :	Emprunts
----------------------	-----------------

Les Emprunts s'élèvent au 31/12/2018 à 15 233 443 dinars contre 19 388 862 dinars au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts bancaires	14 957 982	19 206 373
Crédits leasing	275 461	182 489
TOTAL	15 233 443	19 388 862

Note n° 4-10 :	Fournisseurs & comptes rattachés
-----------------------	---

Les Fournisseurs & comptes rattachés s'élèvent au 31/12/2018 à 255 594 dinars contre 334 520 dinars au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Fournisseurs	234 974	315 726
Fournisseurs - chèques impayés	0	15 375
Fournisseurs - Effets à payer	20 620	3 420
TOTAL	255 594	334 520

Note n° 4-11 :	Autres passifs courants
-----------------------	--------------------------------

Les Autres passifs courants s'élèvent au 31/12/2018 à 3 549 606 dinars contre 9 441 704 dinars au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Recette des finances	239 755	142 380
Personnel rémunérations dues	18 862	6 081
Organismes sociaux (CNSS et autres)	18 567	11 768
Compte des sociétés du groupe	1 821 705	4 053 708
Comptes courants actionnaires	468 308	311 140
Actionnaires dividendes à payer	0	3 802 394
Autres comptes créditeurs	24 901	2 397
Charges à payer	820 588	492 106
Produits constatés d'avance	136 919	619 730
TOTAL	3 549 606	9 441 704

Note n° 4-12 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Les Concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31/12/2018 à 14 039 034 dinars contre 8 826 466 dinars au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Échéance à moins d'un an sur emprunts	7 581 726	5 000 001
Échéance à moins d'un an sur crédits leasing	579 493	64 696
Crédits à court terme	0	0
Intérêts courus	1 324 484	1 126 453
Billets de trésorerie	450 000	2 300 000
Concours bancaires	4 103 331	335 316
TOTAL	14 039 034	8 826 466

Note n° 4-11-1

Note n° 4-12-1 : concours bancaires

Les concours bancaires se détaillent dans le tableau suivant :

Banque	31/12/2018	31/12/2017
AMEN BANK CHARGUIA	547 247	187 334
ATB	0	0
BT	5 468	5 211
BH	0	18 799
STUSID	2 270 398	5 824
BTE	0	21 632
QNB	1 279 810	25 550
BNA	407	0
ATTIJARI	0	70 966
TOTAL	4 103 331	335 316

Note n° 5-1 : Revenus

Les Revenus s'élèvent au 31/12/2018 à 5 601 605 dinars contre 7 495 447 dinars au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Dividendes	5 601 605	7 495 447
TOTAL	5 601 605	7 495 447

Note n° 5-2 : Charge de personnel

Les Charge de personnel s'élèvent au 31/12/2018 à 121 110 dinars contre 53 741 dinars au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Salaires bruts	88 754	42 659
Charges sociales	15 086	7 219
Autres charges sociales	8 242	3 864
Provisions pour congés à payer	9 028	0
TOTAL	121 110	53 741

Note n° 5-3 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Les Dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent au 31/12/2018 à 97 865 dinars contre 586 839 dinars au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	8 961	1 493
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	82 877	5 851
Dotations aux résorptions des frais préliminaires	0	0
Dotations aux résorptions des charges à répartir	0	579 496
Provisions pour risques & charges	6 028	0
TOTAL	97 865	586 839

Note n° 5-4 : Autres charges d'exploitation

Les Autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2018 à 433 199 dinars contre 640 479 dinars au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Locations	128 342	161 915
Primes d'assurance	6 223	2 541
Entretien et réparations	207	0
<i>Services extérieurs</i>	<i>134 772</i>	<i>164 457</i>
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	115 977	123 407
Commissions	47 596	84 714
Publicité, publication et relations publiques	55 354	156 699
Voyages et déplacements	1 376	827
Frais de télécommunication et Frais postaux	1 060	1 083
Commissions bancaires	16 520	34 739
Réceptions	2 430	15 699
Jetons de présence	52 500	56 250
Frais sur effets	0	20
<i>Autres services extérieurs</i>	<i>292 813</i>	<i>473 437</i>
TFP	1 775	853
FOPROLOS	888	427
Taxes sur les véhicules	1 000	80
Droits de timbre et enregistrement	1 391	878
Pénalités de retard	556	322
Autres droits et taxes	6	25
<i>Impôts et taxes</i>	<i>5 615</i>	<i>2 585</i>
TOTAL	433 199	640 479

Note n° 5-5 : Charges financières nettes

Les Charges financières nettes s'élèvent au 31/12/2018 à 2 727 436 dinars contre 2 511 729 dinars au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts des emprunts et dettes	2 414 364	2 086 438
Intérêts des comptes courants	1 608	34 433
Intérêts sur prêts	142 450	35 625
Intérêts sur billets de trésorerie	59 964	238 463
Intérêts sur crédits leasing	32 402	3 464
Intérêts et agios sur escomptes commerciaux	76 769	111 809
Moins value latente sur titres SICAV	-121	1 497
TOTAL	2 727 436	2 511 729

Note n°5-6 : Produits des placements

Les Produits des placements s'élèvent au 31/12/2018 à 3 262 354 dinars contre 2 977 243 dinars au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Produits des placements bancaires	149 433	286 779
Intérêts sur prêts accordés	1 771 412	1 140 063
Revenus des billets de trésorerie	1 340 305	1 492 488
Produits des placements courants	1 204	10 009
Intérêts de retard sur les billets de trésorerie	0	47 904
TOTAL	3 262 354	2 977 243

Note n° 5-7 : Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés au titre de l'année 2017 a été déterminée comme suit :

Notes sur les éléments de l'état des flux de trésorerie :**Note n° 6-1 : Variations des éléments du besoin en fonds de roulement**

Désignation	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Autres actifs courants	14 369 397	13 526 696	(842 700)
Dividendes	457 230	0	(457 230)
Fournisseurs et comptes rattachés	255 594	334 520	(78 926)
Autres passifs courants	3 549 606	9 441 704	(5 892 098)
Actionnaires dividendes à payer	0	3 802 394	3 802 394
Autres passifs financiers	1 774 484	3 426 453	(1 651 969)

Note n° 6-2 : Trésorerie à la fin de l'exercice

La Trésorerie à la fin de l'exercice (ou de la période) se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Liquidités et équivalents de liquidités	272 538	747 888
Placements (titres SICAV)	7 049	7 418
Concours bancaires	4 103 331	335 316
Trésorerie à la fin de l'exercice	(3 823 744)	419 989

TABEAU DES EMPRUNTS

Au 31 Décembre 2018

(Montants exprimés en dinars)

Organisme prêteur	Montant du crédit	Taux d'intérêt	Solde au 31/12/2017		Nouveaux emprunts	RECTIF	Autres rectifications	Reclassement	Remboursement	Solde au 31/12/2018	
			Échéance à plus d'un an	Échéance à moins d'un an						Échéance à plus d'un an	Échéance à moins d'un an
Emprunts bancaires											
Amen Bank	5 000 000	TMM + 2,75%	3 397 274	809 100	0	0	0	824 877	0	2 572 397	1 633 978
Qatar National Bank	10 000 000	TMM + 2,75%	8 333 333	1 666 667	0	0	0	1 666 667	1 666 667	6 666 667	1 666 667
Banque de Tunisie et des Emirats	5 000 000	TMM + 2,75%	4 142 433	857 567	0	0	0	923 514	0	3 218 918	1 781 082
BNA	5 000 000	TMM + 3%	3 333 333	1 666 667	0	0	0	833 333	0	2 500 000	2 500 000
Total des emprunts bancaires			19 206 373	5 000 001	0	0	0	4 248 391	1 666 667	14 957 982	7 581 726
Crédits leasing											
Tunisise leasing C ^o 141144	103 537	10.5%	58 537	32 079	0	498	264	31 264	29 238	27 771	34 369
Tunisise leasing C ^o 142929	77 549	10.57%	60 747	15 410	0	519	133	15 642	11 732	45 624	19 453
Tunisise leasingC ^o 141234	82 312	10.07%	63 205	17 206	0	540	140	16 546	14 722	47 199	19 171
Tunisise leasingC ^o 144788	96 223	10.07%	0	0	96 223	0	0	36 885	11 226	59 337	25 659
Tunisise leasingC ^o 143514	163 743	10.07%	0	0	163 743	0	0	68 213	27 372	95 530	40 841
Total des crédits leasing			182 489	64 696	259 966	1 557	537	168 551	94 289	275 461	139 493
TOTAL			19 388 862	5 064 697	259 966	1 557	537	4 416 942	1 760 956	15 233 443	7 721 219

TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Au 31 Décembre 2018

(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Résultats reportés	Dividendes	Résultats de l'exercice	TOTAL
Solde au 31/12/2017 avant affectation des résultats	36 953 847	33 846 159	134 077	5 985 783		6 659 829	83 579 694
Affectation des résultats suivant décisions de l'AGO du 23/06/2017			606 782	(5 985 783)	5 543 077	(6 659 829)	(6 495 753)
Affectation des résultats suivant décisions de l'AGO du 22/11/2018			632 281	12 013 331			12 645 612
Distribution des dividendes					(5 543 077)		(5 543 077)
Solde au 31/12/2017 après affectation des résultats	36 953 847	33 846 159	1 373 140	12 013 331	0	0	84 186 476
Distribution des dividendes							
Résultat de l'exercice 31/12/2018				-5 543 077	0	5 468 724	(5 543 077)
Solde au 31/12/2018	36 953 847	33 846 159	1 373 140	6 470 254	0	5 468 724	84 112 123

NOTE 7 — ENGAGEMENTS HORS BILAN au 31/12/2018

Type d'engagement	Valeur totale du crédit	Encours de l'engagement	Tiers	Partie engagée
1. Engagements donnés				
a) Garanties personnelles				
Cautionnement / Aval / Autres garanties	—	—		
b) Garanties réelles				
Nantissement				
Nantissement de 1er rang sur 814 333 actions LVI	5 000 000	4 206 374	Amen Bank	UADH
Nantissement sur 1 628 665 actions LVI	10 000 000	10 000 000	Qatar National Bank	UADH
Nantissement sur 815 000 actions LVI	5 000 000	5 000 000	Banque Nationale Agricole	UADH
Nantissement de 1er rang sur 815 000 actions LVI	5 000 000	5 000 000	anque de Tunisie et des Emirs	UADH
Hypothèques				
Hypothèque de 1er rang, en pari-passu, sur 3 titres fonciers apportés par LVI/EVI (caution solidaire et hypothécaire) — TF 73592 « Essaada » 561 m², TF 48396 « La Durance » 7 558 m², TF 83387 « Durance II » 237 m² — garantissant le crédit consortial de 25 MDT	25 000 000	24 206 374	QNB / BTE / BNA / Amen Bank	LVI (caution)
Effets escomptés non échus				
Effets escomptés non échus		490 000	Qatar National Bank	UADH
Effets escomptés non échus		800 000	ABC Bank	UADH
2. Engagements reçus				
Néant				
3. Engagements réciproques				
Néant				

Mise à jour (note de garanties) : la ligne « Hypothèque » ci-dessus (surlignée) a été ajoutée. Cette sûreté, apportée par la filiale LVI/EVI et non par la holding, garantit le crédit consortial de 25 MDT au même titre que les nantissements d'actions. Elle était omise de la Note 7 antérieure. Encours = 24 206 374 DT (= somme des encours des 4 nantissements).

NOTE 8 — PARTIES LIÉES au 31/12/2018

a) Conventions de prêt à long terme

Société	Solde au 31/12/2018	Durée / grâce
LIG (convention du 31/12/2016)	10 786 905	10 ans / 3 ans
Economic Auto (convention du 31/12/2016)	1 490 121	5 ans / 1 an

b) Comptes courants groupe – Actif (prêts CT à 8%)

Société	Solde au 31/12/2018
Mediterranean Industrial Group (MIG)	250 000
Loukil Management Conseil	253
SODEX	200 000

c) Comptes courants groupe – Passif

Société	Solde au 31/12/2018
Etablissement M. LOUKIL & cie	700
MIDCO	830
Inter Equipement	80 060
Groupe Audio com	2 000
SODEX	38 477
UAI	1 699 638

d) Placements en billets de trésorerie

Banque	Montant	Souscription	Échéance	Taux
ATB	500 000	03/10/2018	01/01/2019	9,00%
AB	5 000 000	24/10/2018	22/01/2019	9,00%
ATB	950 000	23/11/2018	21/02/2019	9,50%
BH	10 000 000	29/12/2018	25/02/2019	9,00%
ATB	600 000	07/09/2018	06/03/2019	9,00%
TOTAL	17 050 000			

e) Comptes courants actionnaires

Actionnaire	Solde au 31/12/2018
Mr Bassem LOUKIL	460 808
Mr Walid LOUKIL	300
Mr Mohamed LOUKIL	300
Mme Zohra LOUKIL	2 300
Mme Zeineb LOUKIL	2 300
Mme Thouraya LOUKIL	2 300

Note 9 : Evénements postérieurs à la date de clôture de l'exercice.

1 - AURES AUTO

Certains événements ayant lien de causalité directe et prépondérant avec la situation à la date de clôture ont eu postérieurement à la date de clôture de l'exercice,

En effet l'année 2020 a été marquée dans le monde entier par la propagation du virus COVID 19 qui a eu un impact sur le ralentissement des transactions en général et la perturbation du commerce extérieur, de surcroît, les banques n'ont pas procédé aux déblocages des crédits « COVID » autorisés par le ministère des finances, d'où les difficultés financières de la société.

De plus, La société PSA a mis terme d'une façon unilatérale à son contrat avec la société AURES AUTO, cette situation a eu pour effet l'arrêt de l'importation des voitures neuves d'où l'arrêt de l'activité de la société Aures ayant considéré que cette rupture est abusive a fait recours aux tribunaux de Paris pour entamer une action en justice contre PSA

Par ailleurs, cette situation a eu un impact sur la continuité de l'exploitation, AURES AUTO a fait recours aux procédures de licenciement économiques pour réduire les effectifs du personnel tout en minimisant le coût du licenciement

Aussi, AURES AUTO a entamé des procédures contentieuses contre PSA pour rupture abusive du contrat de représentation commerciale, l'affaire est enrôlée devant le tribunal de commerce de Paris, et AURES AUTO, a pour objectif d'obtenir un jugement condamnant PSA à des dommages et intérêt.

Par ailleurs, AURES AUTO a conclu un accord commercial avec le concessionnaire EXEED, au mois de janvier 2022, toutefois l'entrée effective en exploitation de ce contrat a été reportée à l'année 2025, compte tenu des limitations contractuelles de la présentation commerciale de la marque CITROEN qui s'achève en 2024.

En outre, AURES AUTO, a fait recours aux procédures de redressement judiciaire, en respect des dispositions légales en matière de cessation de paiement, et notamment la loi 95-34 relative au redressement des entreprises en difficultés économiques et les textes subséquents.

Procédures de redressement judiciaire

AURES AUTO a fait recours aux procédures de redressement judiciaire le 30 Juin 2023, le tribunal saisi de la demande a rendu une ordonnance le 19 octobre 2023, décident, après examen des dossiers présentés par la société, l'ouverture des procédures de redressement judiciaire en faveur de la société AURES AUTO conformément à l'article 417 du code de commerce.

L'ouverture des procédures de redressement judiciaire a eu lieu suite à une étude approfondie du tribunal et la tenue de réunions avec le Président Directeur Général de AURES AUTO, le 6 juillet 2023 et le 10 et 12 octobre 2023, ainsi qu'avec le représentant de la Banque Centrale de Tunisie, le 19 octobre 2023.

Le tribunal de première instance de Tunis a ainsi désigné Monsieur Ameer MANSOUR, en tant qu'administrateur judiciaire, chargé d'étudier le plan de redressement présenté par AURES AUTO et de donner son avis là-dessus et de procéder à son amendement, le cas échéant, ainsi que de procéder au contrôle des actes de gestion, tel qu'il ressort de la décision en référence :

ناذن بافتتاح إجراءات التسوية القضائية لفائدة شركة اوراس للسيارة الكائن مقرها وفتح فترة مراقبة لمدة أقصاها تسعة " أشهر وتعيين القاضي السيدة ريم محمد قاضيا مراقبا يعهد اليه بالملف والمتصرف القضائي السيد عامر منصور لدراسة برنامج الإنقاذ المقدم من المؤسسة طالبة التسوية وابداء رايه بشأنه وتعديله عند الاقتضاء كمراقبة اعمال التصرف على ان يقدم في ظرف شهرين تقريراً اوليا حول الوضع الاقتصادي والمالي والاجتماعي للمؤسسة وتقريراً في جرد مكاسبها وتقييمها كما "عليه ان يدلي بنتيجة اعماله النهائية للقاضي المراقب في اجل أقصاه اربعة اشهر من تاريخ صدور هذا القرار

Dans ce contexte, et suite à la présentation d'un plan de redressement par notre société, la chambre de conseil au Tribunal de première instance de Tunis, a décidé de soumettre ce plan aux créanciers de AURES AUTO, afin de pouvoir statuer sur sa viabilité,

منطوق الحكم التحضيري الصادر عن حجرة الشورى بتاريخ 5 ديسمبر 2024، " حل المفاوضة وتأخير القضية لجلسة يوم 26 ديسمبر 2024، لمطالبة المتصرف القضائي السيد عامر منصور بإبداء رايه بخصوص برنامج الإنقاذ المقترح من قبل طالبة التسوية وتحرير تقرير يبين فيه مدى إمكانية تطبيقه بالنظر للوضع المالي للمؤسسة وانهاء تقرير للقاضي المراقب السيدة نسرين بن خديم للقيام بالجلسات اللازمة مع الدائنين".

Dès lors, La mission confiée à l'administrateur judiciaire étant circonscrite comme il a été exposé, ce dernier ne pourrait se substituer aux organes de gestion et de délibération de la société, en l'occurrence le conseil d'administration et la direction générale de la société devrait continuer à fonctionner régulièrement, a fin d'entériner les procédures mis en œuvre par la direction générale et de convoquer les assemblée générale des actionnaires pour approuver les décisions du conseil d'administration.

Actions entreprises par la direction générale pour la mise en œuvre du plan de

Le plan de redressement a été mise en place sur la base d'une étude de marché et d'un plan de relance de l'activité ainsi que les résultats à atteindre par la fourniture et la vente de voitures à court, moyen et long termes, les services après-vente, la vente de pièces détachées et les moyens à mettre en place afin d'atteindre les objectifs escomptés du plan de remboursement.

Le plan de redressement se base sur le contrat de présentation commerciale de la marque FARIZON et deux autres marques chinoises qui vont être dévoilées prochainement, le recours aux financements dont les accords de principe ont été produits, ainsi que la cession des actifs hors exploitation et la production d'un plan de remboursement des dettes

Le plan de remboursement des dettes a été amendé conformément aux suggestions des créanciers et en fonction de l'évolution du contexte législatif en vigueur, à la date de l'arrêté des états financiers, il n'y pas encore de jugement d'homologation du plan de redressement par la chambre de conseil, bien qu'il ait obtenu l'accord de la majorité des créanciers.

2 - GIF - FILTER

Le commissaire aux comptes a attiré l'attention sur le fait que la société encoure un risque significatif quant à sa continuité d'exploitation.

A cet effet, et en date du 01/07/2021 le commissaire aux compte de la société a adressé à la direction générale une lettre d'éclaircissement sur la continuité de l'exploitation conformément à l'article 420 du code de commerce, En date du 23 juillet 2021 la société a répondu qu'un plan de restructuration est en cours de préparation.

Les procédures de reglements judiciaires n'ont pas abouti à l'adoption d'un plan de redressement en premier ressort, le dossier est en cours de jugement à la cour d'appel de Nabeul

3 - ECONOMIC AUTO

La société a fait recours aux procédures de redressement judiciaire, le tribunal saisi de la demande a rendu une ordonnance le 16 novembre 2023, décidant, après examen des dossiers présentés par la société, l'ouverture des procédures de redressement judiciaire en faveur de la société ECONOMIC AUTO conformément à l'article 417 du code de commerce.

L'ouverture des procédures de redressement judiciaire a eu lieu suite à une étude approfondie du tribunal et la tenue de réunions avec le Président Directeur Général de ECONOMIC AUTO,

Une mission circonscrite a été confiée à l'administrateur judiciaire afin de valider le plan de redressement, ce dernier ne pourrait se substituer aux organes de gestion et de délibération de la société, en l'occurrence le conseil d'administration et la direction générale de la société devrait continuer à fonctionner régulièrement, a fin d'entériner les procédures mis en œuvre par la direction générale et de convoquer les assemblée générale des actionnaires pour approuver les décisions du conseil d'administration.

**Société Universal Auto Distributors Holding S.A.
Rapport Général des commissaires aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2018**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la « Universal Auto Distributors Holding S.A »,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion avec réserves

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 05 juin 2026, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la Société « Universal Auto Distributors Holding S.A » (la « société »), qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir un total bilan de **117.189.799 Dinars**, des capitaux propres positifs de **84.112.123 Dinars**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **5.468.724 Dinars**.

À notre avis, à l'exception de ce qui a été décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

- Au 31 décembre 2018, la société « Universal Auto Distributors Holding S.A » détient des participations dans les sociétés du groupe pour une valeur comptable de 70 655 583 dinars, Ces participations n'ont pas fait l'objet d'une évaluation à la valeur d'usage à la date de clôture des comptes de 2018, conformément au traitement prévu par la norme comptable numéro 7 du système comptable tunisien.
- Au 31 Décembre 2018, la société « Universal Auto Distributors Holding S.A » a des dividendes et des intérêts à recevoir des sociétés du groupe pour un montant de 12 033 929 dinars, seuls le montant de 3 636 103 dinars a été soldé en 2019.
- Au 31 décembre 2018, la société « Universal Auto Distributors Holding S.A » a parmi ses actifs un prêt accordé à la société Economic Auto pour un montant de 1 490 121 dinars et qui n'a pas encore été remboursé à la date de notre rapport.
- Au 31 décembre 2018, la société « Universal Auto Distributors Holding S.A » a parmi ses actifs un prêt en billet de trésorerie accordé à la société Aures Gros pour un montant de 1 450 000 dinars et qui n'a pas encore été remboursé à la date de notre rapport.

- Les immobilisations de la société « UADH », dont la valeur nette s'élève au 31 décembre 2018 à 328 714 dinars, n'ont pas fait l'objet d'un inventaire physique conformément aux exigences de l'article 8 et suivants du code de commerce et 17 de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. De plus, nous n'avons pas reçu un état détaillé des immobilisations à la date de clôture.

- Nous n'avons pas reçu des réponses à nos demandes d'informations adressées aux banques. Cette situation a pour effet de limiter l'étendue de nos investigations.

3. Paragraphes d'observations

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention sur la note 9 aux états financiers relative aux événements postérieurs à la date de clôture :

- L'année 2020 a été marquée dans le monde entier par la propagation du virus COVID 19 qui a eu un impact sur le ralentissement des transactions en général et la perturbation du commerce extérieur, de surcroît, les banques n'ont pas procédé aux débloquages des crédits « COVID » autorisés par le ministère des finances, d'où les difficultés financières de la société.

- Les comptes des sociétés du groupe ont été arrêtés avec un grand retard en raison de la perte des bases d'informations comptables et de gestion à la suite d'une cyberattaque subie par les serveurs dédiés au groupe en 2021, certaines sociétés ont dû déplacer et reprendre leur comptabilité sur d'autres systèmes,

- Au cours du mois de janvier 2021 la société PSA a mis terme d'une façon unilatérale à ses contrats avec les sociétés AURES AUTO et AURES GROS, ce qui a eu pour effet l'arrêt de l'importation des voitures neuves et des pièces de rechange, et pratiquement l'arrêt des activités de ces sociétés depuis cette date. Ayant considéré cette rupture abusive, ces sociétés ont entamé des actions en justice contre PSA en faisant recours aux tribunaux de Paris et de Tunis pour réparation des préjudices subis. L'arrêt de l'importation des voitures neuves a eu un impact sur la continuité de l'activité de la société AURES AUTO qui a dû faire recours aux procédures de licenciement économiques du personnel et en juin 2023, la société a fait recours aux procédures de redressement judiciaire en respect des dispositions légales en matière de cessation de paiement, notamment la loi 95-34 relative au redressement des entreprises en difficultés économiques.

- Suite à l'arrêt des financements des importations des voitures, la société Economic Auto a dû arrêter son activité à partir de juin 2021. La société a fait recours aux procédures de redressement judiciaire, le tribunal saisi de la demande a rendu une ordonnance le 16 novembre 2023, décidant, après examen des dossiers présentés par la société, l'ouverture des procédures de redressement judiciaire en faveur de la société Economic Auto conformément à l'article 417 du code de commerce. L'ouverture des procédures de redressement judiciaire a eu lieu suite à une étude approfondie du tribunal et la tenue de réunions avec le Président Directeur Général de Economic Auto. Une mission circonscrite a été confiée à l'administrateur judiciaire afin de valider le plan de redressement, ce dernier ne pourrait se substituer aux organes de gestion et de délibération de la société, en l'occurrence le conseil d'administration et la direction générale de la société devrait continuer à fonctionner régulièrement, afin d'entériner les procédures mis en œuvre par la direction générale et de convoquer les assemblée générale des actionnaires pour approuver les décisions du conseil d'administration.

- Le commissaire aux comptes de la société Gif Filter a attiré l'attention sur le fait que la société encoure un risque significatif quant à sa continuité d'exploitation. A cet effet, et en date du 01/07/2021 le commissaire aux comptes de la société a adressé à la direction générale une lettre d'éclaircissement sur la continuité de l'exploitation conformément à l'article 420 du code de commerce. En date du 23 juillet 2021 la société a répondu qu'un plan de restructuration est en cours de préparation. Les procédures de règlements judiciaires n'ont pas abouti à l'adoption d'un plan de redressement en premier ressort, le dossier est en cours de jugement à la cour d'appel de Nabeul.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

4-1 Evaluation de la continuité d'exploitation de la société

➤ Risque identifié

La société « Universal Auto Distributors Holding » est une société holding dont l'actif est principalement constitué de titres de participation dans les sociétés du groupe et de créances (dividendes et intérêts à recevoir) sur ces mêmes sociétés, représentant respectivement 70 655 583 dinars (60% du total des actifs) et 12 033 929 dinars au 31 décembre 2018.

Comme indiqué au niveau des paragraphes d'observations du présent rapport, plusieurs événements survenus postérieurement à la date de clôture ont significativement affecté la situation financière et la continuité d'exploitation de certaines filiales du groupe : la résiliation unilatérale, en janvier 2021, des contrats conclus avec la société PSA a entraîné l'arrêt de l'importation des véhicules neufs et des pièces de rechange par les sociétés AURES AUTO et AURES GROS, conduisant la société AURES AUTO à recourir, en juin 2023, à une procédure de redressement judiciaire. De même, la société Economic Auto a cessé son activité à partir de juin 2021 et a engagé, le 17 novembre 2023, une procédure de redressement judiciaire. La pandémie de COVID-19 ainsi que la cyberattaque survenue en 2021 sur les serveurs du groupe ont par ailleurs accentué ces difficultés.

Ces événements font peser une incertitude significative sur la capacité de ces filiales à poursuivre leur exploitation et, par voie de conséquence, sur la recouvrabilité de la valeur comptable des titres de participation et des créances détenus par la société sur les sociétés concernées.

Compte tenu de l'importance de ces montants au regard des états financiers pris dans leur ensemble et du degré de jugement significatif requis pour apprécier l'incidence de ces événements sur l'évaluation des actifs concernés et sur la continuité d'exploitation de la société, nous avons considéré ce point comme une question clé de l'audit.

➤ Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit, nos procédures en réponse à ce risque ont consisté principalement à :

- Prendre connaissance des procédures de redressement judiciaire engagées par les sociétés Aures Auto et Economic Auto et apprécier leur incidence sur la situation financière de ces sociétés et sur la valeur recouvrable des titres de participation et créances y afférents ;
- Examiner la correspondance échangée avec les organes de direction et les conseils juridiques du groupe relative au litige avec la société PSA ainsi qu'aux procédures judiciaires en cours ;
- Apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la Direction pour l'évaluation des titres de participation et des créances sur les sociétés du groupe compte tenu de ces événements ;
- Analyser les plans d'action envisagés par la Direction pour faire face à ces difficultés, notamment les actions en justice engagées contre PSA et le soutien financier apporté aux filiales concernées ; et
- Vérifier le caractère approprié des informations données dans les notes annexes aux états financiers au sujet de ces incertitudes et de leur incidence sur la continuité d'exploitation.

4-2 Evaluation des titres des participations

➤ Risque identifié

Etant une société Holding, les titres de participation présentent la rubrique la plus importante du bilan. Comme détaillé au niveau de la note aux états financiers (4-3), la valeur comptable nette des titres de participation s'élève à 70 655 583 Dinars au 31 Décembre 2018 et représente 60% du total des actifs.

Les titres de participation sont évalués à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'usage, telle que définie par la Norme Comptable « NCT 07 » relative aux placements. La valeur d'usage des participations à long terme est appréciée par la direction de la société en se basant sur différents facteurs prévus par la norme « NCT 7 » relative aux placements tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Compte tenu l'importance de la rubrique titres de participations et la complexité du processus d'évaluation et d'appréciation du risque lié à l'évaluation, nous avons considéré que l'évaluation des immobilisations financières constitue un point clé d'audit. Nous avons considéré que la prise en compte des revenus est une question clé d'audit en raison du volume important des transactions de vente et leur importance significative dans les comptes de la société.

➤ Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'usage des immobilisations financières sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier que l'estimation des valeurs d'usage, déterminées par la Direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés ;
- Vérifier le caractère raisonnable des projections futures adoptées, le cas échéant, et que ces projections ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques ;
- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités concernées et qu'ils ont fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ; et
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

5. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée: ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des Etats Financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers.

2. Non-respect des délais légaux de tenue de l'assemblée générale ordinaire

La société n'a pas respecté les délais légaux de publication et de divulgation des informations financières relatives aux états financiers individuels au 31 décembre 2023 tels que prévus au niveau des articles 3, 21 et 21 bis de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par les textes subséquents ainsi que par l'article 275 du code des sociétés commerciales.

De même, la société n'a pas respecté les dispositions des articles 21 et 21 bis de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, et ce qui en concerne la préparation et la publication des indicateurs d'activité et des états financiers intermédiaires accompagnés du ou des rapports des commissaires aux comptes.

3. Séparation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général

En application des dispositions de l'article 215 du code des sociétés commerciales tel que modifié par la loi n° 2019-47 du 29 mai 2019, les sociétés cotées en bourse doivent obligatoirement dissocier entre les fonctions de président du conseil d'administration et celle de directeur général.

Par conséquent, la société UADH est dans l'obligation de convoquer une assemblée générale extraordinaire afin de modifier ses statuts. Le conseil d'administration nommera par la suite son président ainsi que le directeur général de la société.

4. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 16 juillet 2026
Les Co-commissaires aux comptes

Horwath ACF
Noureddine Ben Arbia



Global Financial Audit & Consulting
Hatem Ben Neji



**SOCIETE UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING S.A.
Rapport Spécial des commissaires aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2018**

Messieurs les actionnaires de la Société Universal Auto Distributors Holding S.A,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice 2018.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018

- A la clôture de l'exercice 2018, le solde créditeur des dividendes à payer à la société du groupe « Loukil Investment Group » était de 7 403 788 dinars. Ce montant a servi à payer le compte courant associé débiteur de la société « Loukil Investment Group » pour un montant de 6 580 211 dinars ainsi qu'une partie du prêt à long terme accordé à la même société pour un montant de 823 578 dinars.
- La société Universal Auto Distributors Holding a accordé en 2018 un financement en compte courant à la société MIG pour un montant de 250 000 dinars au 31 décembre 2018. Ce compte courant a généré des produits financiers de 11 397 dinars en 2018 au taux de 8%.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés des conventions et opérations suivantes conclues au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- La société Universal Auto Distributors Holding a accordé à la société SODEX un prêt à court terme rémunéré au taux d'intérêt annuel de 8 %. Le solde de ce prêt est un report de l'exercice précédent et s'élève à 200 000 DT au 31 décembre 2018. Ce prêt a généré des produits financiers de 16 000 dinars en 2018.
- Un prêt à court terme accordé à la société Loukil Investment Group par la société Universal Auto Distributors Holding et rémunéré au taux d'intérêt annuel de 8 % a été soldé au 31 Décembre 2018 contre un solde de 3 160 712 Dinars au 31 Décembre 2017. Il a généré des produits financiers de 267 015 Dinars en 2018.
- La société Universal Auto Distributors Holding a conclu, le 31 décembre 2016, une convention de prêt à long terme pour une durée de 10 ans dont 3 années de grâce avec la société Loukil Investment Group moyennant un taux d'intérêt annuel de 8 %. Le solde de ce prêt au 31 décembre 2018 est de 10 786 905 Dinars contre un solde de 11 610 483 Dinars au 31 Décembre 2017 et il a généré des produits financiers de 928 839 Dinars en 2018.

- La société Universal Auto Distributors Holding a conclu, le 31 décembre 2016, une convention de prêt à long terme pour une durée de 5 ans dont 1 année de grâce avec la société Economic Auto, moyennant un taux d'intérêt annuel de 8 %. Le solde du prêt au 31 Décembre 2018 s'élève à 1 490 121 DT et il a généré des produits financiers de 119 203 dinars.
- Les placements en billets de trésorerie s'élèvent au 31 Décembre 2018, à 17 050 000 dinars répartis à 15 600 000 Dinars à la société LIG et 1 450 000 dinars à la société Aures Gros. Ils sont rémunérés au taux d'intérêt annuel de 8 % et ont une durée de 90 jours.
- La société Universal Auto Distributors Holding a obtenu auprès de la société Economic Auto un prêt à court terme, rémunéré à un taux d'intérêt annuel de 8 % qui s'élève 2 084 061 Dinars à la clôture de l'exercice 2017 et qui a été soldé au 31 Décembre 2018.
- La société Universal Auto Distributors Holding a obtenu auprès de la société United African Auto-Industries un prêt à court terme rémunéré au taux d'intérêt annuel de 8 %. Le solde de prêt s'élève à 1 699 638 au 31 Décembre 2018 contre un solde de 1 724 638 au 31 Décembre 2017.
- Le solde des intérêts à recevoir sur les sociétés du groupe s'élève de 3 114 558 dinars au 31 décembre 2018.

- Le solde des comptes débiteurs des sociétés du groupe se présentent de la manière suivante :

Société	Solde 31/12/2018
Mediterranean Industrial Group (MIG)	250 000
SODEX	200 000
LMC Loukil Management Conseil	253

- Le solde des comptes créditeurs des sociétés du groupe se présentent de la manière suivante :

Société	Solde 31/12/2018
Etablissement M. LOUKIL & cie	700
MIDCO	830
Inter Equipement	80 060
Groupe Audio com	2 000
SODEX	38 477
UAI	1 699 638

- Le solde des dividendes à recevoir des filiales se présente de la manière suivante à la clôture de l'exercice 2018 :

Filiales	Solde 31/12/2018
Aures Auto	4 691 147
Economic Auto	4 135 834
LVI	88 380
Aures Gros	2 610
Trucks Gros	1 400

- Les comptes courants créditeurs des actionnaires de la société Universal Auto Distributors Holding se présentent de la manière suivante à la date du 31 décembre 2018 :

Actionnaire	Solde 31/12/2018
Mr Bassem LOUKIL	466 808
Mr Walid LOUKIL	300
Mr Mohamed LOUKIL	300
Mme Zohra LOUKIL	2 300
Mme Zeineb LOUKIL	2 300
Mme Thouraya LOUKIL	2 300

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- *Rémunération auprès de la société Aures Auto :*

Mr Bassem Loukil a perçu en 2018 une rémunération brute de 107 193 dinars en tant que Président Directeur Général de la société Aures Auto. Cette rémunération a été autorisée par le procès-verbal du conseil d'administration du 25 Décembre 2019.

- *Rémunération auprès de la société Economic Auto :*

Mr Walid Loukil a perçu en 2018 une rémunération brute de 105 507 dinars en tant que directeur général adjoint de la société Economic Auto.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 16 juillet 2026
Les Co-commissaires aux comptes

Horwath ACF
Noureddine Ben Arbia

Global Financial Audit & Consulting
Hatem Ben Neji

